

---

## **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY**

---

Ce rapport, établi à partir des observations et contributions des membres du jury de l'examen et du service organisateur, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2022 et s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à la prochaine session.

### **CONTEXTE**

Au titre de l'année 2022, l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade) a été organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, pour le compte de la région Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée). La périodicité est de 2 ans, avec un organisateur tournant (la session 2024 sera organisée par le Centre de Gestion de la Vendée).

### **CALENDRIER DE L'EXAMEN POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

<b>Arrêté d'ouverture</b>	<b>7 septembre 2021</b>
<b>Période d'inscription</b>	<b>du 26 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2021</b>
<b>Date limite de dépôt des dossiers</b>	<b>9 décembre 2021</b>
<b>Épreuve écrite</b>	<b>17 mars 2022</b>
<b>Jury de validation des écrits</b>	<b>29 avril 2022</b>
<b>Épreuves orales d'admission</b>	<b>Du 23 au 25 mai 2022</b>
<b>Jury d'admission</b>	<b>25 mai 2022</b>
<b>Résultats d'admission</b>	<b>25 mai 2022</b>

## LE JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

### Collège des élus locaux

- POSSOZ Jean-Pierre Maire, Abbaretz, **président du jury**
- THIBAUD Dominique Conseiller municipal, Granchamp des fontaines

### Collège des fonctionnaires territoriaux

- BREUILLER Cyriel Coordinateur pédagogique transversal, mairie d'Orvault
- LABARRE Agélique Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, représentante du personnel CAP C du Centre de Gestion de Loire-Atlantique

### Collège des personnalités qualifiées

- ADJÉMIAN Florence Chef de service jeunesse, à la retraite
- CLÉMENT Catherine Formatrice dans le domaine de l'animation

## 1/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen professionnel est ouvert aux adjoints territoriaux d'animation ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade au 31 décembre 2022.

Les services effectifs n'étaient comptabilisés qu'à partir de la nomination en tant que stagiaire dans le cadre d'emplois (les services de non titulaire n'étaient donc pas pris en compte).

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, les candidats étaient autorisés à subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour figurer sur la liste d'admission.

Par conséquent, les candidats devaient justifier de **3 ans de services effectifs au 31 décembre 2023** (ou 2 ans au 31 décembre 2022) mais également **qu'ils étaient en activité** le jour de la clôture des inscriptions, **soit le 9 décembre 2021**.

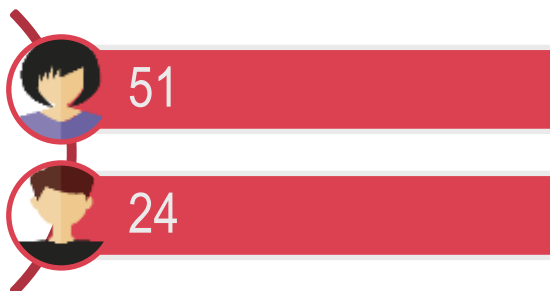
## 2/ STATISTIQUES

### a. Focus sur les inscrits / admis à concourir

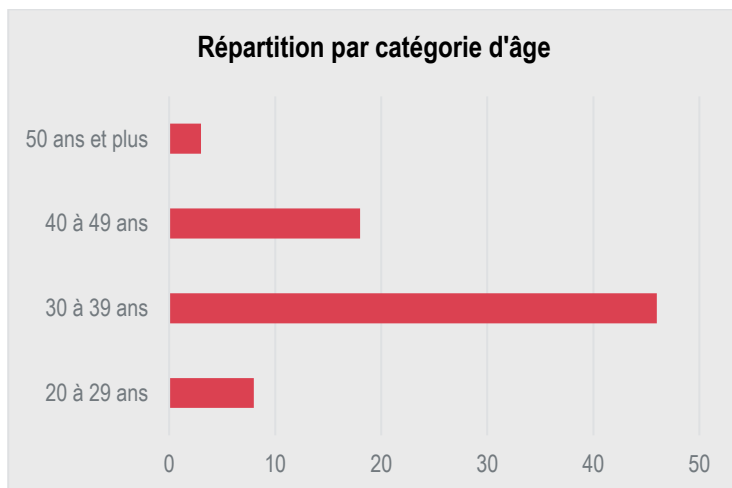
Inscrits	Admis à concourir
85	75*

\* tient compte des dossiers refusés et annulés

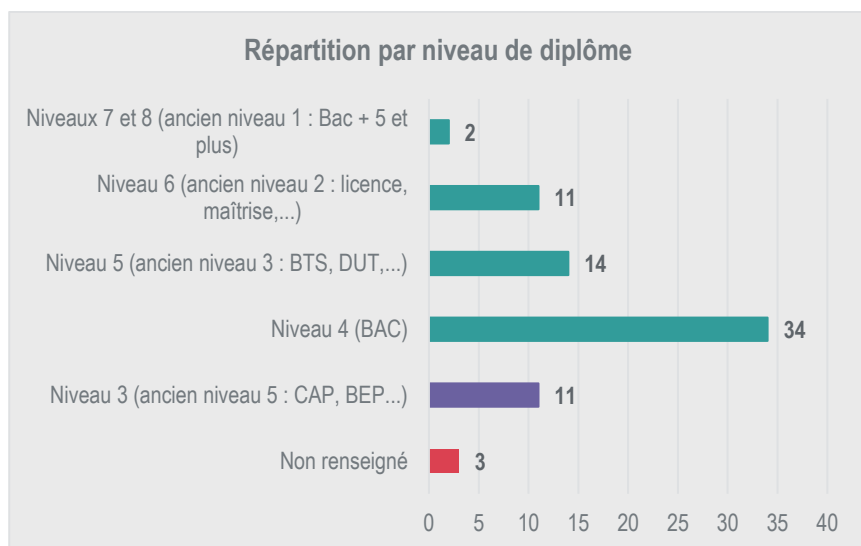
## b. Profil des admis à concourir



68% de femmes, 32% d'hommes



La moyenne d'âge est de 37 ans.



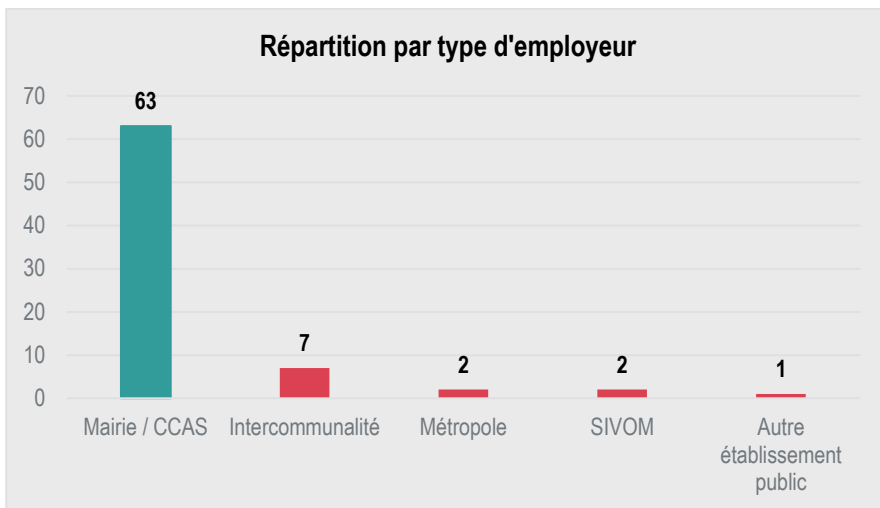
Bien que l'examen professionnel n'obéisse pas à une obligation de diplôme, 81.33% des admis à concourir possèdent un niveau de diplôme supérieur à celui requis pour se présenter au concours externe d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

## Répartition géographique

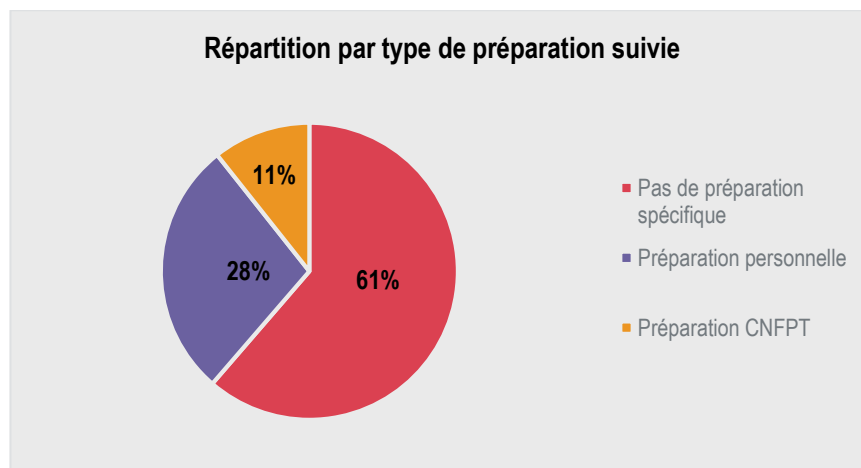


Une représentativité régionale cohérente avec le périmètre d'organisation

94.67% des admis à concourir proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation de l'examen professionnel.



84% des admis à concourir exercent au sein de communes ou CCAS.



### c. Taux d'absentéisme

Admis à concourir	Présents à l'écrit	Taux d'absentéisme
75	64	14.67%

### 3/ L'ÉPREUVE ÉCRITE

#### a. Épreuve

**Questions à caractère professionnel**, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois ou cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée : 1h30 ; coefficient 2).

Le sujet 2022 et ceux des autres sessions sont disponibles sur le site internet du Centre de Gestion de Loire-Atlantique ([www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr)), menu « je suis agent de la Fonction Publique Territoriale » / Préparer un examen / Annales / Filière animation.

[Cliquez ici pour accéder aux annales](#)

#### b. Cadrage de l'épreuve et principe de correction

Plusieurs principes réglementaires régissent les modalités de correction :

- Les correcteurs travaillent sous l'autorité du jury réglementaire
- L'épreuve écrite est corrigée de manière anonyme
- Chaque copie fait l'objet d'une double correction.

La note affectée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les deux correcteurs. Les notes sont ensuite validées par le jury.

Les objectifs de l'épreuve écrite ainsi que les attentes précises vis-à-vis des candidats sont décrits dans la note de cadrage, qui n'a toutefois qu'un caractère indicatif. Celle-ci est disponible sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr), menu « je suis agent de la Fonction Publique Territoriale » / Préparer un examen / Annales / Filière animation.

### REMARQUES DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE

Il convient de :

- Veiller à bien justifier les réponses
- Prêter une attention particulière à la présentation, à l'écriture et à l'orthographe (écrire lisiblement, proscrire les ratures, aérer sa copie...)
- Se ménager un temps de relecture pour corriger les mots manquants et l'orthographe
- Épreuve globalement bien maîtrisée
- Le temps extrascolaire a été régulièrement oublié dans la question 1a

#### c. Niveau des candidats – répartition des notes

Éventail des notes	Note ≥ 15/20	12 ≤ Note < 15	10 ≤ Note < 10	10 ≤ Note < 5	Note < 5/20*	Moyenne
3.75 à 19.63	25 (39.06%)	23 (35.94%)	6 (9.38%)	9 (14.06%)	1 (1.56%)	13.33

À titre d'information :

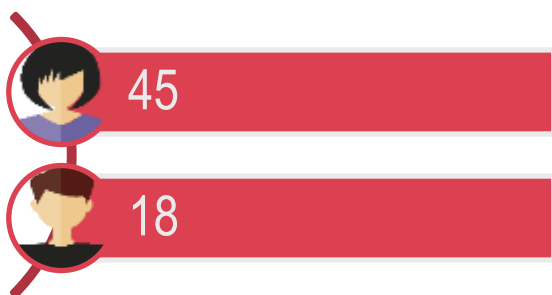
Session	Moyenne
2018	11.05
2016	13.06

#### d. Seuil de validation de l'écrit

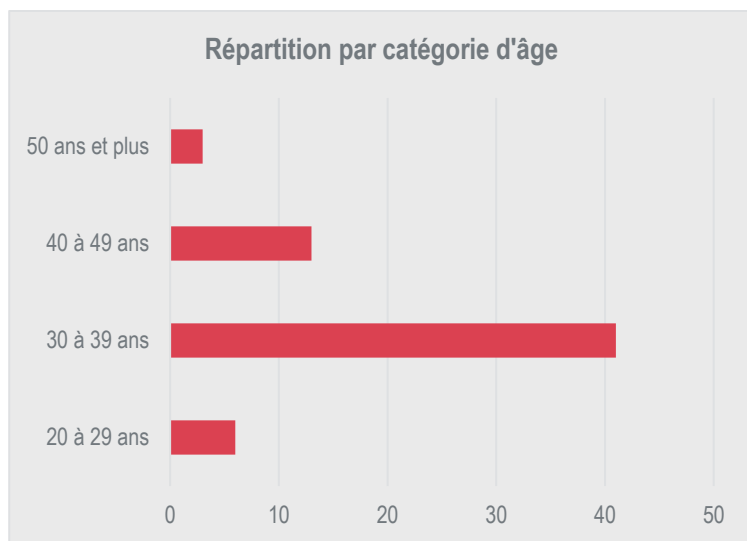
Sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20.

SEUIL DE VALIDATION DE L'ÉCRIT	CANDIDATS ADMIS À PARTICIPER À L'ORAL
5.00 / 20	63

#### d. Profil des admis à l'oral

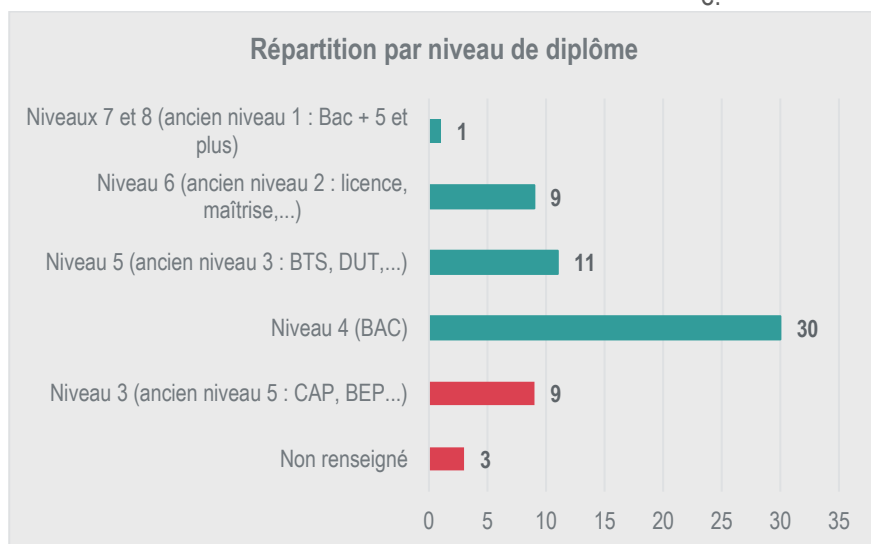


63.49% de femmes, 36.51% d'hommes



La moyenne d'âge est de 37 ans.

e.



Bien que l'examen professionnel n'obéisse pas à une obligation de diplôme, 95.24% des admis à l'oral possèdent un niveau de diplôme supérieur à celui requis pour se présenter au concours externe d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

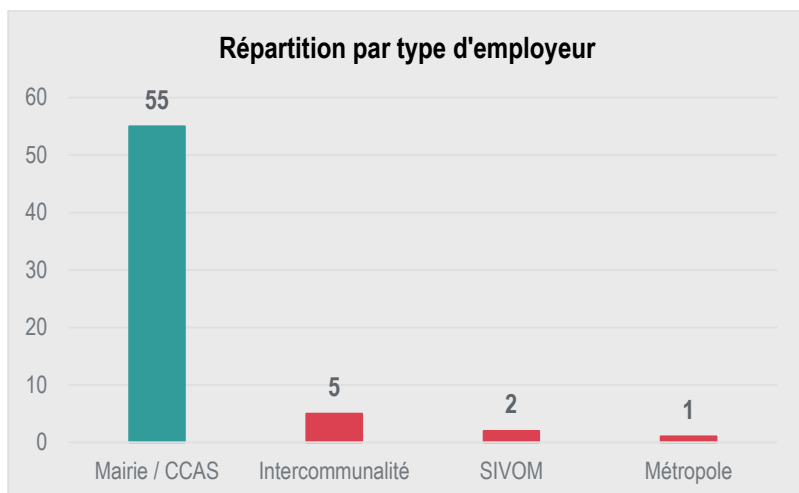
## Répartition géographique



Une représentativité régionale cohérente avec le périmètre d'organisation

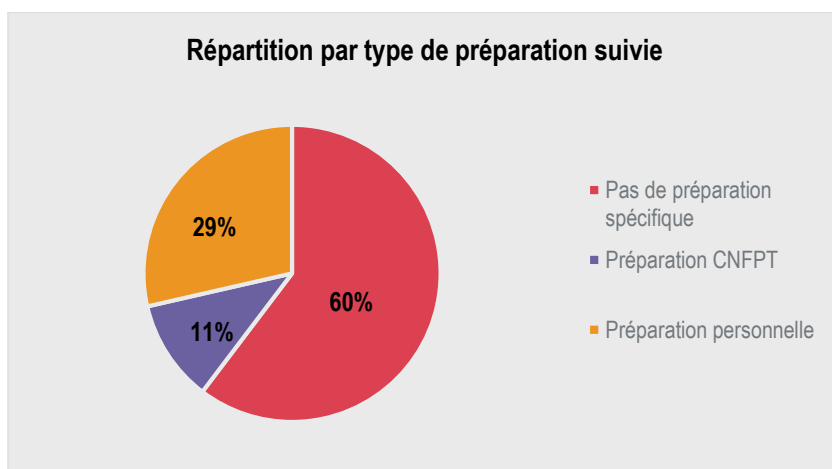
94.67% des admis à l'oral proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation de l'examen professionnel.

## Répartition par type d'employeur



87.30% des admis à l'oral exercent au sein de communes ou CCAS.

## Répartition par type de préparation suivie



## 4/ L'ADMISSION

### a. Épreuve orale

Il est rappelé qu'un cadrage indicatif est à disposition des candidats sur le site internet du Centre de Gestion ([www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr)).

**Un entretien avec le jury** destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, suivie d'une conversation (durée : 15 min dont 5 min d'exposé ; coefficient 3). Ce document est complété par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

**La note de cadrage précise que l'entretien s'organise autour de 3 axes :**

I – Exposé du candidat	5 minutes au plus
II – Aptitude à exercer les missions	10 minutes minimum
III – Motivation, posture professionnelle et potentiel	Tout au long de l'entretien

### b. Niveau des candidats – répartition des notes

Éventail des notes	Note ≥ 15/20	12 ≤ Note < 15	10 ≤ Note < 10	10 ≤ Note < 5	Note < 5/20*	Moyenne
5.00 à 19.00	19 (30.16%)	16 (25.40%)	15 (23.81%)	12 (19.05%)	0	13.12

À titre d'information :

Session	Moyenne
2018	14.57
2016	12.63

## REMARQUES DES MEMBRES DU JURY SUR L'ÉPREUVE ORALE

- Être plus rigoureux dans l'utilisation du document retraçant l'expérience professionnelle, qui se veut « facilitateur », les candidats ayant le temps de « se poser » pour le renseigner et ainsi sélectionner les informations utiles notamment lors de l'exposé
- Préparer son exposé de 5 minutes maximum pour une bonne gestion du temps imparti
- Ne pas se contenter d'un exposé chronologique, bien mettre en valeur les compétences acquises et ce qu'elles ont pu apporter
- S'approprier absolument la note de cadrage de l'épreuve : les connaissances de l'environnement territorial restent insuffisantes
- Épreuve globalement maîtrisée



### c. Seuil d'admission

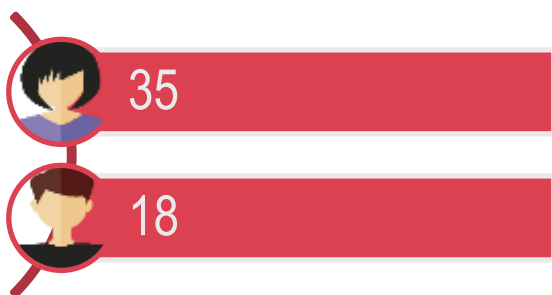
Le jury procède à l'examen des notes anonymes des 2 épreuves

- **Considérant** l'ensemble des notes attribuées aux candidats.
- **Considérant** que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires entraîne l'élimination du candidat
- **Considérant** que tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.
- **Considérant** qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

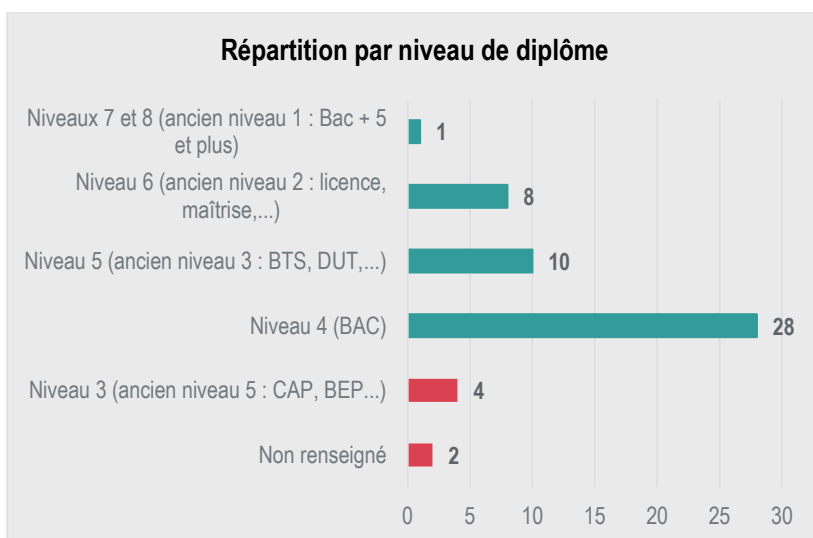
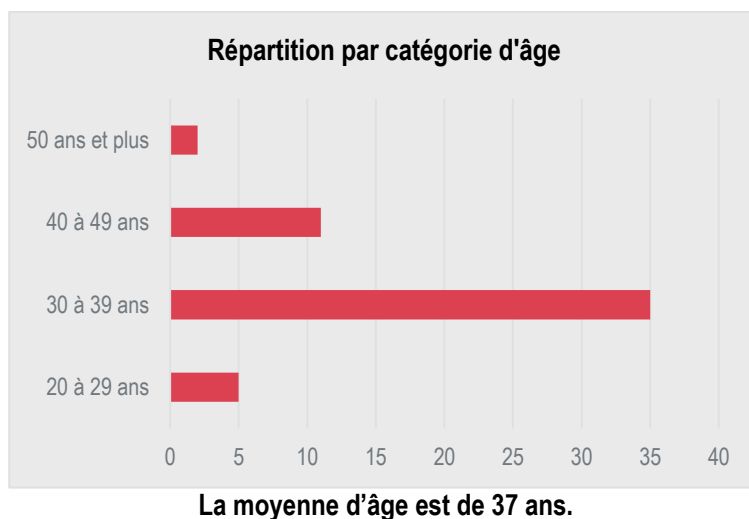
Après délibération, le jury arrête le seuil d'admission suivant :

SEUIL D'ADMISSION	CANDIDATS ADMIS
10.00 / 20	53

### a. Profil des candidats admis



66.04% de femmes, 33.96% d'hommes



Bien que l'examen professionnel n'obéisse pas à une logique de diplôme, 88.68% des admis possèdent un niveau de diplôme supérieur à celui requis pour se présenter au concours externe d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

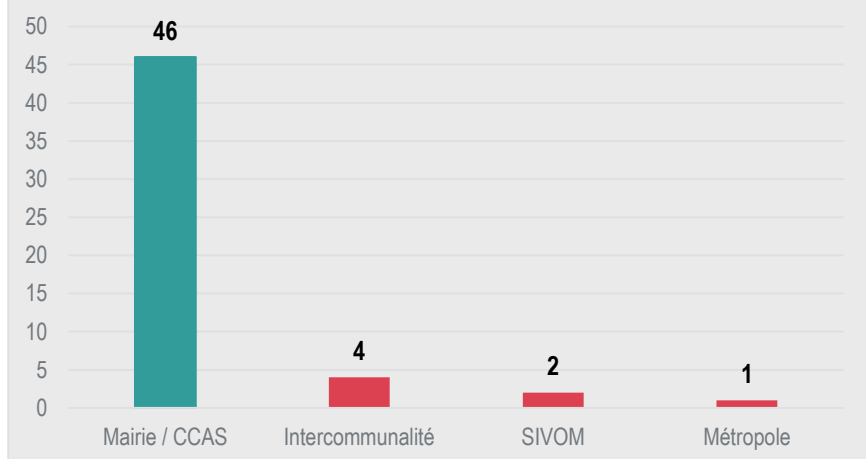
### Répartition géographique



Une représentativité régionale cohérente avec le périmètre d'organisation

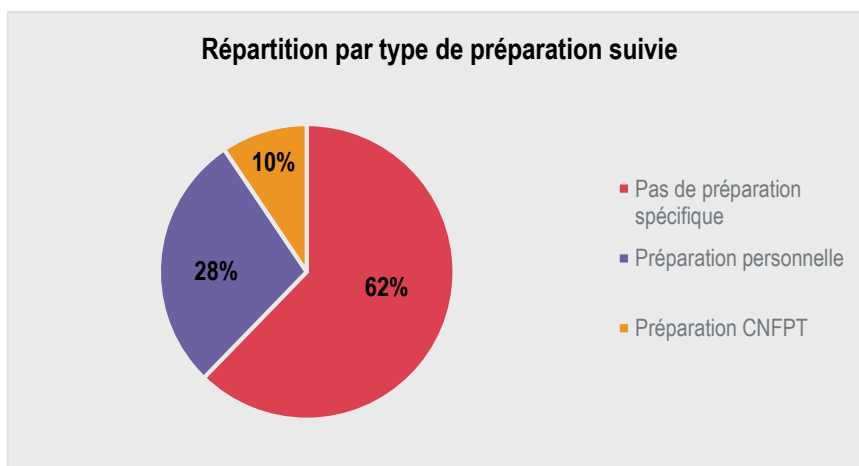
94.34% des admis à l'oral proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation de l'examen professionnel

### Répartition par type d'employeur



86.79% des admis exercent au sein de communes ou CCAS.

### Répartition par type de préparation suivie



## **CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS :**

Les membres du jury attirent l'attention des futurs candidats sur la nécessité de s'informer en amont des épreuves. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr) et le service concours et veille emploi du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative à l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Par ailleurs, pour l'épreuve orale, il est primordial de s'approprier la culture territoriale, de connaître l'environnement dans lequel le candidat exerce déjà, axe systématiquement évalué lors d'un concours ou un examen, quelle que soit la catégorie. Les membres du jury regrettent un manque certain de curiosité des candidats.

Les membres du jury tiennent tout de même à féliciter les lauréats, et encouragent les candidats non admis à persévérer, et leur souhaitent une réussite ultérieure.

Pour conclure, je tiens à remercier les membres du jury et les correcteurs, pour leur disponibilité et la qualité de l'ensemble des opérations de cette session 2022.

Fait à Nantes, le 9 août 2022  
Le président du jury,



Jean-Pierre POSSOZ